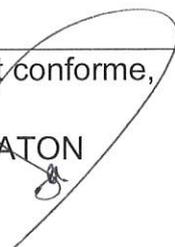
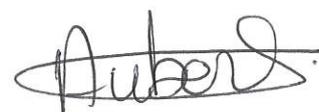


		2023	10	N°9
<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p>DEPARTÈMENT DE LA VIENNE</p> <p>ARRONDISSEMENT DE CHATELLERAULT-LOUDUN</p> <p>COMMUNE DE CEAUX EN LOUDUN</p> <p>*****</p> <p>Date de la convocation : 17/10/2023</p> <p>Nombre de conseillers en exercice :13 ..</p> <p>Présents : 12...</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE</p> <p>DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE</p> <p>DE CEAUX EN LOUDUN</p> <p>*****</p> <p>SEANCE DU 23 OCTOBRE 2023</p> <p>L'an Deux Mil Vingt-trois, le lundi 23 octobre à 19 H, le Conseil municipal de Ceaux en Loudun s'est réuni sous la présidence de Régis SAVATON en qualité de Maire.</p> <p>PRESENTS : GALLET Jean-Luc, adjoint, REIGNER Audren, ACIER Jean-Marie, conseillers délégués, LIAGRE Bruno, MENNESSON Evelyne, MAUPOINT Francette, FIORILLO Katia, DUPRÉ Alicia, BOISSELLIER Nicolas, MEUNIER François, , AUBERT Nicolas.</p> <p>Absent : AOULATE Jérôme,</p> <p>Secrétaire : Nicolas AUBERT</p>			
<p>Objet de la délibération :</p> <p>Sorégies : Convention de mécénat.</p> <p>certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 24/10/2023 ; et de la publication le 24/10/2023</p>	<p>Le maire présente la convention qui a pour objet de déterminer les conditions de l'opération de mécénat à l'initiative de SOREGIES, au bénéfice de la commune de Ceaux en Loudun, qui a pour objet d'offrir les prestations nécessaires à la pose et la dépose sur candélabres ou supports béton des guirlandes lumineuses pour la période des fêtes de la fin d'année 2023.</p> <p>La présente convention s'inscrit dans le cadre des dispositions de la loi du 1^{er} Août 2003 n° 2003-709 relative au mécénat, aux associations et aux fondations, et de l'article 238 bis du Code Général des impôts.</p> <p><i>Cette convention, valorisée au prix de revient pour le Mécène est évaluée à la somme de 673€ HT, calculée selon les règles fiscales en vigueur à la date de signature de la présente convention.</i></p> <p><i>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :</i></p> <p>- <i>Autorise le Maire à signer la convention avec SOREGIES.</i></p>			
	<p>Pour extrait conforme, Le Maire, Régis SAVATON</p> 		<p>Le secrétaire Nicolas AUBERT</p> 	

AR Prefecture

086-218600443-20231023-202310N9-DE
Reçu le 24/10/2023